

# COMMUNE D'AVIRON

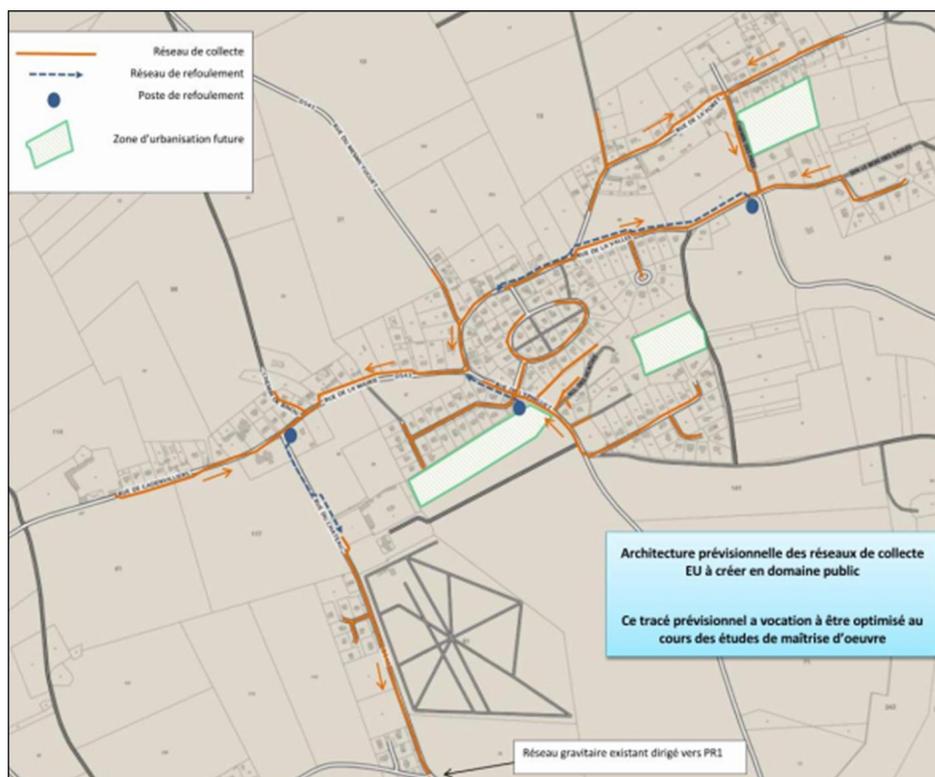
Portage par EPN des travaux de raccordement  
en domaine privé au réseau d'assainissement  
public de la commune d'Aviron

Réunion publique 21 mai 2024

# Le projet de portage par EPN des travaux ...

Suite à la réception définitive des travaux d'extension des réseaux d'assainissement d'eaux usées et la mise en service officielle depuis le 13 mai dernier, la commune dispose maintenant d'un réseau connecté au Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny

Le temps est donc venu de raccorder votre propriété ...



Afin d'offrir une possibilité de réduire les coûts pour chaque propriétaire, tout en ayant **des garanties de qualité de fourniture et d'exécution des travaux**, EPN s'est proposé pour la mise en place d'une opération groupée de travaux de raccordement en domaine privé et ainsi bénéficiaire des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

175 habitations seront ainsi raccordées via le portage des travaux par EPN.

# Les différents acteurs...



# La Collecte ...

## (de votre habitation au réseau collectif)

**La collecte** est une étape importante pour qu'il y ait un bon traitement ultérieur.

En effet, dans un réseau séparatif, il est primordial de ne collecter que les eaux qui sont admises sur la station d'épuration de manière à garantir un bon traitement.

Il est donc nécessaire de réaliser correctement son branchement.



LE REJET D'EAUX PLUVIALES DANS LE RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES EST INTERDIT.  
Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle

### Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (extraits)

Vos obligations légales →

Tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L 1331 du code de la santé publique.  
La collectivité contrôle la conformité des installations correspondantes.

# La Collecte .... (de votre habitation au réseau collectif)



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE



irh ingénieur conseil  
membre d'Antea Group

 → Réseau d'eaux usées









 → Poubelle Ou déchetterie











 E - Explosif	 F - Facilement inflammable	 T - Toxique	 Xi - Irritant
 O - Combustible	 F+ - Extrêmement inflammable	 T+ - Très toxique	 Xn - Nocif
 C - Corrosif	 N - Dangereux pour l'environnement		

# LES ETAPES DU PROJET DE PORTAGE PAR EPN DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT EN DOMAINE PRIVE

# Rappel de la chronologie de mise en place du portage des travaux de raccordement en domaine privé ... (suite).

- ❖ Décembre 2022 : Lancement de l'appel d'offres pour sélectionner l'entreprise susceptible de réaliser les travaux en domaine privé ;
- ❖ Mars 2023 : Le marché est attribué à l'entreprise  LDTP TRAVAUX PUBLICS
- ❖ Avril/mai 2023 : Etablissement des devis par propriété avec les tarifs de l'entreprise retenue ;
- ❖ Juin 2023 : Envoi aux propriétaires des projets de convention avec montant travaux + études et restes à charge après déduction de la participation financière allouée par EPN, sous condition d'obtention de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

## ■ Rappel de la chronologie de mise en place du portage des travaux de raccordement en domaine privé ... (suite).

- ❖ Juillet à septembre 2023 : campagne de recueil des conventions signées => taux d'adhésion au portage un peu plus de 70% ;
- ❖ Octobre 2023 : Transmission du dossier de demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- ❖ Avril 2024 : Réception de l'accord de financement de l'Agence de l'Eau ;
- ❖ Fin avril 2024 : Reprise des dernières non-conformités sur les ouvrages neufs public => réception définitive par EPN sur proposition du maître d'œuvre IRH ;
- ❖ Mai 2024 : Envoi des courriers aux propriétaires informant de la mise en service des réseaux d'assainissement d'eaux usées

# Rappel des prestations incluses ou non dans le portage :



## CE QUI EST COMPRIS :

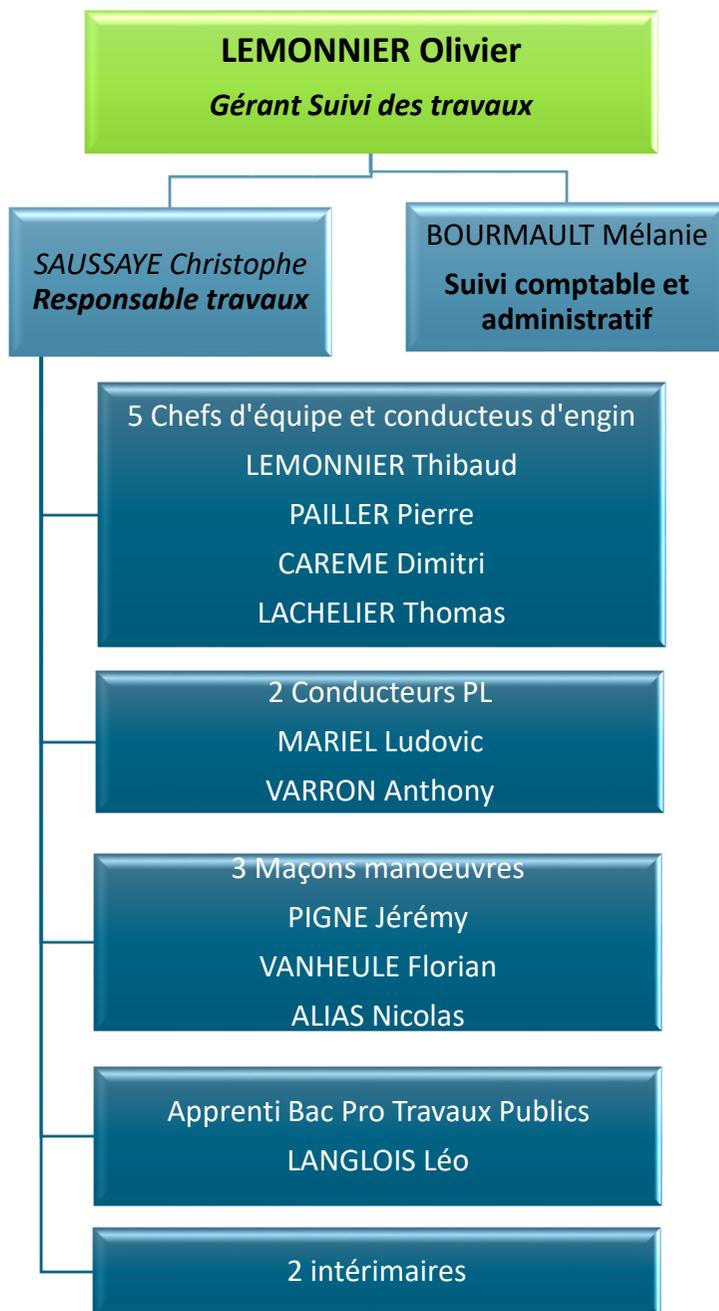
- *Préparation du chantier* : Etat des lieux, plans d'exécution, mise à jour du devis au besoin ;
- *Fourniture et pose des différents équipements* : conduite, regard, remblais, etc ;
- *Neutralisation des dispositifs en place* : vidange, désinfection, comblement ou conversion en stockage d'eaux de pluie ;
- *Réfection à l'identique* : engazonnement, repose de dalles, reprise enrobés, etc ;
- *Réception du chantier* : plan de récolement, contrôles de conformité des travaux ;
- Suivi du chantier par IRH et représentant d'EPN

# Rappel des prestations incluse ou non dans le portage (suite) :

## CE QUI N'EST PAS COMPRIS :

- Modifications des installations sanitaires internes à l'habitation, y compris en sous-sol et/ou vides sanitaires
  - ↳ Les modifications peuvent être anticipées, avec **mise en attente de la (ou les) sortie(s) des rejets de l'habitation**, et/ou à coordonner avec les travaux qui seront réalisés par l'entreprise mandatée par l'EPN. **TOUTEFOIS**, La (ou les) côte(s) fils d'eau des rejets en attente doivent permettre un raccordement depuis l'habitation sur la boîte de branchement en domaine public avec une pente de minimum 2%.
- aucuns travaux affectant le bâti ne seront réalisés par l'entreprise LDTP dans le cadre du marché passé avec EPN.**
- Modifications des installations de gestion des eaux pluviales
  - ↳ En cas de conversion de la fosse d'ANC en stockage d'eaux pluviales, le propriétaire conserve la charge technique et financière des travaux à engager pour modifier la collecte pluviale de sa propriété.
- Mise en conformité de l'installation électrique de l'habitation, dans le cas de la pose d'un poste de refoulement privatif
  - ↳ Un emplacement doit être prévu par le propriétaire sur le tableau électrique pour la mise en place d'un départ pour le raccordement des équipements d'assainissement.

# SARL LDTP



## Les activités de l'entreprise



# Organisation des travaux et planning



## Préparation des travaux : 1<sup>ère</sup> tranche en Juin-Juillet 2024

- ❖ Constat d'huissier
- ❖ Piquetage des travaux
- ❖ Electricien (pour les raccordements en refoulement)

*Si possible, les RDV des riverains concernés par une pompe de refoulement seront réalisés le même jour.*

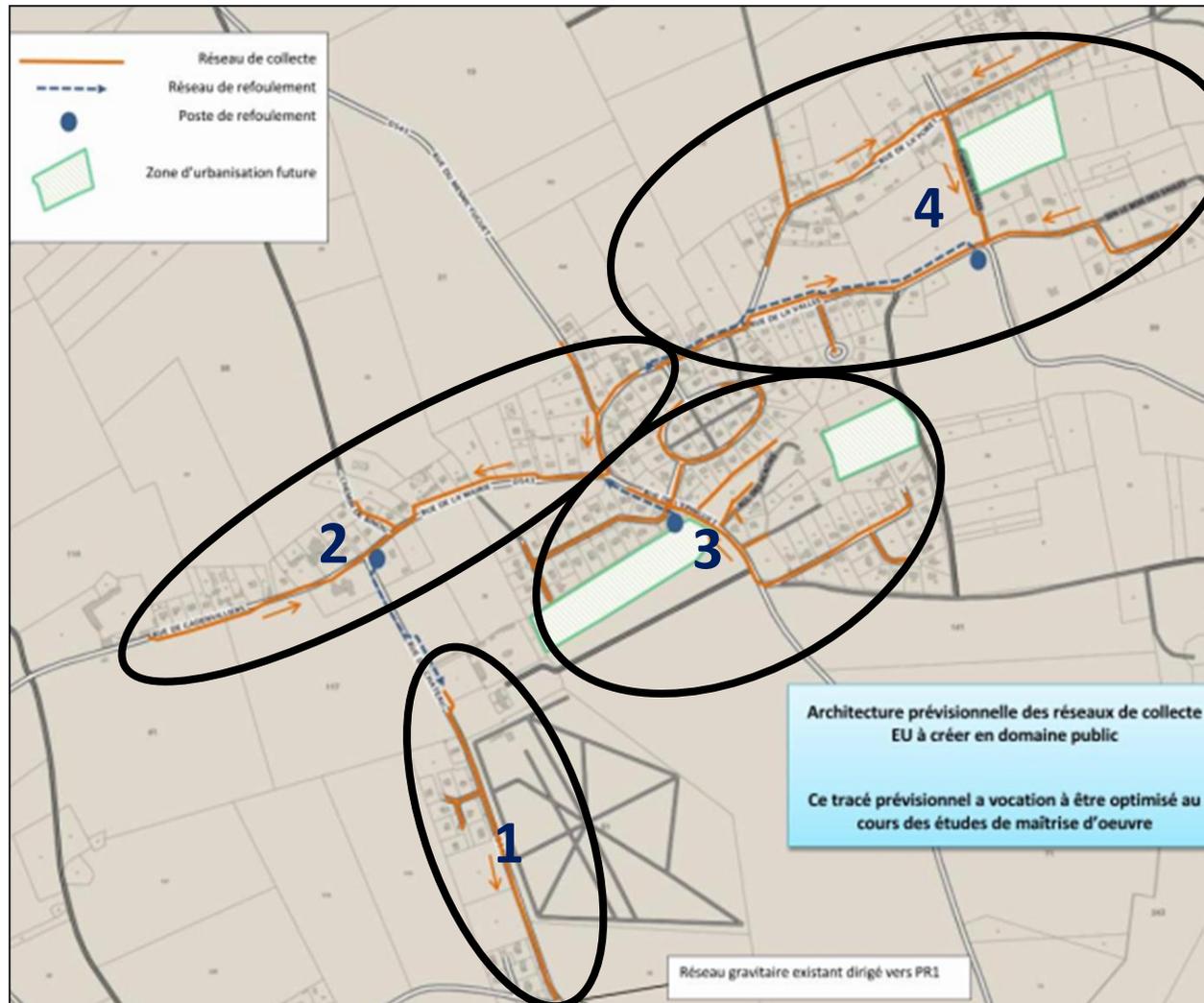
## Réalisation des travaux : 1<sup>ère</sup> tranche à partir de septembre 2024

- ❖ Les travaux seront planifiés par rue, LDTP confirmera par téléphone, aux propriétaires la date d'intervention (au minimum 3 jours avant) ;
- ❖ Les travaux seront achevés avant le départ de l'entreprise (hormis intempéries), les éventuelles réserves des propriétaires seront à formuler lors de **la visite de réception** ;
- ❖ La visite de réception se fera obligatoirement en présence des propriétaires.

**2 à 3 équipes sur site de septembre 2024 au printemps 2025**

# Phasage envisagé...

Le programme de raccordement au réseau se fera dans la mesure du possible par secteur de collecte des postes de refoulement d'aval en amont.



# Contrôles de réception

## imposés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Pour s'assurer de la conformité d'exécution des travaux, les contrôles listés ci-après seront réalisés dans chaque propriété :

- **Contrôle au colorant** : Vérifier que toutes les eaux usées sont collectées et qu'elles rejoignent la boîte de branchement EU.

Vérifier qu'aucun rejet pluvial n'est collecté sur la partie privative du branchement des eaux usées.

- **Contrôle visuel** : Vérifier que les travaux ont été réalisés dans les règles de l'Art.

- **Contrôle de la déconnexion des ouvrages non collectifs** : Vérification de la vidange des ouvrages et renseignement sur la nouvelle utilisation de la fosse (comblée, détruite, réserve pluviale).

Ces contrôles seront réalisés par le personnel du maître d'œuvre IRH et sont déjà compris financièrement dans le coût des travaux inscrit dans la convention.



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE



# *Volet financier du raccordement au réseau d'assainissement d'eaux usées*

# Estimation coût des travaux et reste à charge

## ❖ 2017 : Enquêtes domiciliaires réalisées par IRH

- ↪ Réalisation de levés des sorties d'eaux usées des habitations, des installations d'assainissement non collectif ;
- ↪ Définition avec les propriétaires de la position de la boîte de branchement à créer sur le domaine public et du tracé souhaité du branchement en domaine privé (liste de contraintes : dalle béton, terrasse pavée, végétation non déposable, ...) ;

## ❖ 2022/2023 : Visites domiciliaires réalisées par les entreprises SOGEA, SARC et STURNO, dans le cadre des travaux réalisés sur le domaine public

- ↪ Confirmer la position de la boîte de branchement pour chaque propriété ;

## ❖ Avril/mai 2023 : Etablissement des devis avec prix de l'entreprise retenue

- ↪ Prise en compte modification tracé en domaine privé suite changement position boîte de branchement par rapport aux enquêtes de 2017 ;

## ❖ Juin 2024 : Démarrage des réunions de piquetage par propriété avec l'entreprise ;

- ↪ Confirmer le tracé du branchement sur le domaine privé, avec vérification des contraintes particulières identifiées antérieurement.
- ↪ Etablissement des devis par l'entreprise

## Estimation coût des travaux et reste à charge (suite)

- ❖ Juin 2024 : Démarrage des réunions de piquetage par propriété avec l'entreprise LDTP, le propriétaire, le MOE IRH et EPN ;
  - ↳ Confirmer le tracé du branchement sur le domaine privé, avec vérification des contraintes particulières identifiées antérieurement.
  - ↳ Etablissement des devis du coût des travaux par l'entreprise LDTP
- ⇒ Vérification des devis par le MOE IRH et transmission à EPN;
- ⇒ Vérification par EPN de l'écart entre le montant du coût prévisionnel des travaux indiqué dans la convention et le montant du devis de l'entreprise LDTP
  - Si l'écart est supérieur de 10%, EPN informe le propriétaire qui peut décider de sortir de l'opération de portage.

**Dans tous les cas, à l'achèvement des travaux, la participation financière due par le propriétaire ne pourra être supérieure de 10% par rapport au montant porté à la convention.**

# ■ Combien, quand, comment et où payer mes travaux de raccordement (suite)

Le coût de raccordement de votre propriété comporte deux composantes :

- ⇒ Les frais d'établissement du branchement d'assainissement dans sa partie PUBLIQUE ;
- ⇒ Le reste à charge des travaux de raccordement du branchement dans sa partie PRIVEE.

## → Paiement du branchement sur la partie publique :

- ↪ Combien : 1 080 € (montant délibéré en Conseil Communautaire du 11/10/2022)
- ↪ Quand : à partir de juin 2024
- ↪ Comment : à réception de l'avis des sommes à payer, par chèque accompagné du coupon « règlement des frais de branchement public ».
- ↪ Où : envoi ou dépôt à la Trésorerie Municipale d'Evreux – 16, rue de la Petite Cité – 27000 EVREUX

AUCUN PAIEMENT NE DOIT ETRE TRANSMIS DIRECTEMENT A EPN

LES EVENTUELLES FACILITES DE PAIEMENT SONT A SOLLICITER AUPRES DE LA TRESORERIE D'EVREUX

# Combien, quand, comment et où payer mes travaux de raccordement (suite)



## → Travaux réalisés en domaine privé **dans le cadre du portage**

Conformément à la convention, est dû par le propriétaire, **LE RESTE A CHARGE**

**LE RESTE A CHARGE\* = MONTANT DES TRAVAUX REALISES – PARTICIPATION FINANCIERE EPN**

Suivant l'échelonnement ci-après :

- ▶ Paiement de 20% suite accord subvention AESN : **à partir d'août 2024 ;**
- ▶ Paiement de 50% à la réception des travaux : **à partir d'octobre 2024 ;**
- ▶ Paiement du solde des 30% à l'achèvement de l'opération: **à compter d'avril 2025 ;**

**Les paiements seront à faire, par chèque, à réception des avis des sommes à payer, par dépôt ou envoi à la Trésorerie Municipale d'Evreux**

**AUCUN PAIEMENT NE DOIT ETRE TRANSMIS DIRECTEMENT A EPN**

**LES EVENTUELLES FACILITES DE PAIEMENT SONT A SOLLICITER AUPRES DE LA TRESORERIE D'EVREUX**

\* Le reste à charge est fixé dans la convention, avec une possible majoration maximale de 10%, hors révisions de prix

# Les contacts ...

→ Pour les questions relatives à la facturation :

M. PETIT - 📧 : [lpetit@epn-agglo.fr](mailto:lpetit@epn-agglo.fr) – 02.76.57.04.18 ;

→ Pour les questions relatives au déroulement et à l'exécution général des travaux :

M. SURDYK - 📧 : [csurdyk@epn-agglo.fr](mailto:csurdyk@epn-agglo.fr) – 02.32.31.99.02 ;

→ Assurant une présence régulière sur les chantiers et à votre écoute pour toutes problématiques pouvant survenir lors de l'exécution des travaux :

M. DUTHEIL - 📧 : [fdutheil@epn-agglo.fr](mailto:fdutheil@epn-agglo.fr) – 06.32.64.15.94 ;



Merci de votre Attention